



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUILLET 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*, de ce qui suit :

La séance ordinaire du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 10 juillet 2018 à 19 h 30 a été modifiée par le Conseil municipal afin de se tenir le 17 juillet 2018 à 19 h30.

Donné à Marieville, le quatorze juin deux mille dix-huit (14 juin 2018).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 18-23